

A background image showing a person's hands holding a magnifying glass over a document. The person is wearing a dark suit jacket over a light blue shirt. The image is semi-transparent and serves as a background for the central text.

**CODE DE TRANSPARENCE ISR
DU FONDS SCPI PRIMOPIERRE
GERE PAR
PRIMONIAL REIM FRANCE**

JANVIER 2022

Déclaration d'engagement

Primonial REIM France est une Société de Gestion de Portefeuille créée en 2011 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Elle crée, structure et gère des placements immobiliers collectifs de long terme destinés à des investisseurs particuliers et institutionnels.

L'ISR¹ est une composante centrale de la stratégie des fonds suivants, accessibles au grand public et gérés par Primonial REIM France :

- SCPI Primopierre (dernier Visa AMF obtenu le 16 décembre 2014 sous le numéro 14-33)
- OPC I PREIM ISR (dernier VISA AMF le 12 janvier 2021 sous le numéro SPI20210001)
- SCPI Primovie (dernier Visa AMF obtenu le 31 juillet 2012 sous le numéro 12-19)

La valeur vénale des immeubles investis par ces fonds, représente 43% de la valeur vénale du patrimoine immobilier géré par Primonial REIM France au 31 décembre 2021.

En outre, plusieurs procédures relevant de l'ISR s'appliquent à des périmètres plus larges que les portefeuilles de ces fonds.

Le présent Code de Transparence est en conformité avec la trame proposée par l'ASPIM² à ses adhérents, sur la base de celle de l'AFG³ en octobre 2020. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

En conformité avec ce Code, Primonial REIM France s'engage :

- A répondre aux questions posées concernant chacun des fonds immobiliers accessibles au grand public mentionné précédemment
- A préciser et valoriser l'existence de ce Code dans nos principaux documents et notre site internet primonialreim.fr
- A publier sur son site internet les réponses aux questions du Code de transparence au plus tard le 30 juin de chaque année ou dans les 6 mois maximum après tout changement majeur. Ces réponses devront être aussi claires et précises que possible et décrire le plus justement possible les moyens et méthodologies mises en œuvre. Le cas échéant, lorsque des questions seraient partiellement incompatibles avec les fonds concernés, il sera expliqué pour quelle raison et dans quel délai la réponse pourra être apportée.

Les réponses aux questions du Code de Transparence relèvent de la responsabilité unique de Primonial REIM France.

Les données, sauf indication contraire, présentées dans ce code, sont à jour du 31 décembre 2020.

¹ Investissement Socialement Responsable

² Association française des Sociétés de Placement Immobilier

³ Association Française de la Gestion Financière

1/ Liste des fonds concernés par le code de transparence

Le présent Code de Transparence concerne la SCPI Primopierre.

Fonds	Classe d'actifs principale	Zone géographique	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SCPI Primopierre	Bureau	France	ISR	DIC : https://urlz.fr/e3ym NI : https://urlz.fr/gFco

Par ailleurs, deux autres fonds gérés par Primonial REIM France font l'objet d'une gestion ISR et bénéficient à ce titre du Label ISR :

Fonds	Classe d'actifs principale	Zone géographique	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SCPI Primovie	Santé-éducation	France/Europe	ISR	DIC : https://urlz.fr/gFc9 NI : https://urlz.fr/gFcg
OPCI PREIM ISR	Bureau	France/Europe	ISR	DICI : https://bit.ly/3AtO4MZ Prospectus : https://bit.ly/3CwJe2m Statuts : https://bit.ly/3kpHYrj

Ils font l'objet d'un Code de Transparence dédié, pour plus de clarté.

Pratiquez-vous une politique d'exclusion ? Si oui, quelle-est-elle ?

Les fonds concernés par ce Code de Transparence ne pratiquent pas de politique d'exclusion à l'égard d'activités ou d'entreprises sur des critères relevant de l'ISR.

2/ Données générales sur la société de gestion

2.1/ Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Primonial REIM France
36 rue de Naples
75008 Paris
<http://www.primonialreim.fr>

2.2/ Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Dès sa création en 2011, Primonial REIM France a manifesté sa volonté d'inscrire ces enjeux environnementaux et sociaux au cœur des politiques d'investissement de ses fonds. La stratégie de la SCPI Primopierre a ainsi été orientée vers des immeubles de bureaux neufs ou restructurés, majoritairement labellisés. Primonial REIM France a lancé en 2012 la première SCPI thématique « Santé-Education » du marché (Primovie), puis en 2014 la première SCPI investie en logement social et intermédiaire (Patrimmo Croissance).

A partir de 2018, dans la continuité des orientations de gestion précédentes, Primonial REIM France a entrepris de formaliser son approche ISR. Les étapes historiques en sont les suivantes :

- 2018
 - interrogation des parties prenantes externes (investisseurs particuliers, investisseurs institutionnels et locataires) et internes (property managers et collaborateurs). Ce travail a débouché sur la première matrice de matérialité de Primonial REIM France, qui a permis de cartographier des enjeux ISR dans l'écosystème de Primonial REIM France.
 - début du déploiement de l' « énergie management », avec captation des données énergétiques sur les parties communes des plus grand immeubles de bureaux, et remontée des données sur une plate-forme informatique à la disposition de Primonial REIM.
- 2019
 - publication de la première Charte ISR de Primonial REIM France. Elle reprend les enseignements de la matrice de matérialité et pose les premiers axes de la démarche ISR.
 - production collective de l'outil de notation ESG dédié à Primonial REIM. Il est décliné par la suite en 8 grandes typologies immobilières : bureau, commerce, résidentiel, hôtellerie, EHPAD, résidence gérée, clinique, éducation et maison de santé.
- 2020
 - A compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des acquisitions

réalisées par Primonial REIM France font l'objet d'une due diligence ESG intégrant une notation ESG documentée lors du Comité d'Investissement.

- Accélération de la démarche initiale d'énergie management sur les parties communes, vers un projet global de collecte des données environnementales (énergie, eau, carbone) sur tous les actifs tertiaires (parties communes et parties privatives) supérieurs à 1000 m² localisés en France, conformément au Décret Tertiaire
 - Formation de l'ensemble des asset managers et property managers (circa. 100 personnes) à l'ISR et à l'utilisation des procédures ESG définies.
 - Publication de la politique d'engagement de Primonial REIM.
 - Publication du 1^{er} rapport ISR de la SCPI Primopierre.
 - Obtention du Label ISR par la SCPI Primopierre et l'OPCI PREIM ISR
- 2021
 - Lancement de l'intégration de SFDR dans la gamme de fonds et les procédures de Primonial REIM
 - Développement de la plate-forme extra-financière de Primonial REIM, permettant un monitoring global des données environnementales et ESG.
 - Extension de la démarche ESG au patrimoine européen (hors France), en commençant par la collecte des données environnementales sur tout immeuble supérieur à 1000 m² localisé en Europe.
 - Développement d'un outil dynamique permettant de cartographier les risques physiques associés aux immeubles
 - 2022
 - Obtention du Label ISR par la SCPI Primovie.

Les principes d'investissement responsable de Primonial REIM France s'appuient sur des convictions ancrées sur le rôle de l'immobilier dans la collectivité :

- Progrès. Compte tenu du poids de l'existant par rapport au neuf sur le marché de l'immobilier (de l'ordre de 98% versus 2%) c'est d'abord sur l'amélioration des actifs que doit porter l'effort. L'objectif de la démarche ISR de Primonial REIM France est d'augmenter, sur le long terme, l'impact environnemental et social de sa gestion sur son patrimoine détenu, tout en positionnant son patrimoine sur une trajectoire cohérente avec l'objectif fixé par les Accords de Paris en 2015. Ce résultat doit être obtenu par un effort, progressif mais systématique, à toutes les étapes de la chaîne immobilière.

- Engagement. L'amélioration des performances extra-financières des fonds ne peut être obtenue par la seule action de la société de gestion : il y faut la participation des parties prenantes des immeubles et au premier chef des locataires, dont les usages conditionnent en grande partie le niveau des consommations d'énergie. C'est pourquoi Primonial REIM France a souhaité aller au-delà des exigences réglementaires dans sa politique d'engagement, avec un notamment un point annuel systématique et documenté sur les sujets ESG⁴ avec chaque locataire. Les property managers et les prestataires de travaux sont également associés à la démarche ISR de Primonial REIM France de façon contractuelle.
- Impact social. En cohérence avec notre rang de premier investisseur en Europe dans le domaine de l'immobilier de santé et notre investissement dans le logement social et intermédiaire, nous prêtons une attention particulière à la variable Sociale, en plus des variables traditionnelles d'Environnement et de Gouvernance. Elle renvoie aussi aux actions RSE⁵ entreprises au niveau de la société de gestion (label Happy At Work, signature de la Charte de la Diversité...), et à des actions caritatives telles que la participation au soutien et au mécénat au profit de l'Hôpital Necker via la SCPI Primovie.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable chez Primonial REIM France est disponible sur notre site internet www.primonialreim.fr, dans la section [Engagements](#). La politique RSE de la société Primonial REIM France est synthétisée dans le document [« Time 4 – Agir pour l'avenir »](#) téléchargeable sur le site de Primonial REIM France.

2.3/ Comment les fonds ont-ils formalisé leur démarche d'investisseur responsable ?

La démarche d'investisseur responsable des fonds gérés par Primonial REIM France a été formalisée par un travail collectif sur les axes suivants :

- Production d'un outil de notation ESG des actifs immobiliers. Il est décliné pour 8 classes d'actifs et s'articule autour de 7 thématiques : Intégration du bâtiment à son territoire / Risques environnementaux / Qualités propres au bâtiment / Gestion technique du bâtiment / Services aux occupants / Flexibilité des espaces / Relations entre parties prenantes. Chaque thématique comprend un ensemble d'indicateurs ESG sous formes de questions à choix multiple. Les réponses permettent alors de produire un Score ESG pour chaque actif. Ce score est évalué pour chaque acquisition réalisée par Primonial REIM France. Pour les actifs détenus par un fonds adoptant une démarche ISR, un score-cible à 3 ans est produit dès l'acquisition, et le business plan de l'actif est adapté en conséquence.
- Politique d'engagement des parties prenantes. L'association des parties prenantes à la démarche responsable de Primonial REIM France passe par 3 canaux.
 - La relation bailleur/locataire. Une Annexe ESG au bail a été produite. Elle comprend entre autres des engagements de concertation et d'accès à

⁴ Environnement – Social – Gouvernance

⁵ Responsabilité Sociale de l'Entreprise

l'information sur les sujets relatifs à l'ESG. Elle est systématiquement signée à chaque nouveau bail ou renouvellement de bail.

- La relation asset manager / property manager. Primonial REIM France a signé avec son principal property manager (SEFAL Property) une convention intégrant les modalités de participation du property manager à la démarche responsable de Primonial REIM France, via notamment le suivi de l'outil de notation, la relation locataire, mais aussi l'insertion de clauses relatives à l'ESG dans les contrats entre le property manager et ses prestataires (contrats multitechniques, facility managers etc.). Ainsi la politique d'engagement de Primonial REIM France s'étend aux fournisseurs de rang 1 (property managers) et aux fournisseurs de rang 2 (prestataires des property managers). Au fur et à mesure de l'échéance des contrats entre Primonial REIM France et ses property managers, cette politique d'engagement sera formalisée.
- La relation asset manager / prestataires de travaux. Lors des phases de restructuration lourde (définies comme les restructurations dont le budget total dépasse 2 millions €), le prestataire signe la Charte Chantier Responsable de Primonial REIM France. Celle-ci comprend un ensemble d'engagements portant sur divers aspects du chantier (matériaux, déchets, etc.)
- Gestion des risques de durabilité. Primonial REIM France a souhaité mettre en place une procédure qui permette d'intégrer, dès l'acquisition des actifs, les risques physiques et de transition. Les outils utilisés permettent de documenter les risques afin d'informer le processus d'investissement et d'anticiper les impacts sur la valorisation ou la liquidité des actifs.

Liens

- [Code de Transparence](#)
- [Politique d'investissement responsable](#)
- [Politique d'engagement](#)
- [Politique de gestion des risques ESG](#)

2.4/ Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique, par la société de gestion ?

De façon générale, l'ESG est considéré comme un apport substantiel à la qualité de gestion de Primonial REIM France, à plusieurs niveaux :

- L'ESG donne une grille d'analyse (qui correspond à l'outil de notation) de chaque immeuble qui permet de l'appréhender dans chacune de ses dimensions. Les décisions d'investissement sont ainsi informées par des critères financiers et extra-financiers.

- L'ESG permet au bailleur d'engager un dialogue avec les locataires au sujet de ses usages, sur la base d'un suivi précis.
- Nous anticipons que les actifs dont la qualité ESG est documentée, et qui font l'objet d'une politique de gestion ESG active, auront une meilleure liquidité sur le marché lors de leur cession.

Les risques de durabilité sont spécifiquement adressés via une politique dédiée. Conformément au règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosure » ou « SFDR »), cette politique repose sur le principe de double matérialité :

- Risque en matière de durabilité : Impact des événements extérieurs sur le rendement du produit
- Incidences négatives en matière de durabilité : Impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

Les risques de durabilité détaillés ci-après (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) méritent d'être pris en considération au même titre que les risques financiers traditionnels afin d'obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Des plans d'actions seront mis en place selon les politiques d'investissement des FIA gérés par Primonial REIM France.

Ces risques sont potentiels à court, moyen et long-terme. Primonial REIM France revoit son analyse d'exposition tous les ans. Pour les FIA labellisés ISR, le process de sélection intègre des risques E, S et G : SCPI Primopierre et Primovie. Pour les FIA ayant une démarche ISR « 100% Best in class », le process de sélection est exclusif : OPC I PREIM ISR.

Principaux risques environnementaux (changement climatique)

E/S/G	Nature du risque	Libellé	Modalités de traitement	Mesures d'atténuation	Probabilité	Impact
E	Risque santé et sécurité	Pollution des sols	Consultation des bases BASIAS et BASOL et ICPE Documenté en DD technique Suivi dans l'outil de notation	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente
E	Risque physique affectant la qualité des bâtiments	Risques naturels autour de l'actif : Sismicité, mouvements de terrains, gonflement des sols,....	Consultation du PPRN Suivi dans l'outil de notation	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente
E	Risque santé et sécurité	Amiante, plomb, R22	Consultation de diagnostic de l'auditeur technique, dont dossier technique amiante, CREP Suivi dans l'outil de notation	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente
E	Risque santé et sécurité	Pollution sonore	Documenté dans la DD technique Suivi dans l'outil de notation depuis 2020	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente et impact sur le revenu locatif
E	Risque santé et sécurité	Site industriels présentant des risques d'accidents majeurs	SEVESO : documenté dans la DD technique Suivi dans l'outil de notation	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente
E	Risques de transition liés au dérèglement climatique	Projet de modélisation en cours sur la base des projections du GIEC	-	-	modéré	impact sur la valeur à la revente

Plusieurs indicateurs de l'outil de notation ESG intègrent la mesure de ces risques. Ces indicateurs se voient attribuer des points et concourent à l'amélioration du score ESG. Les politiques d'investissement de la SCPI Primopierre et de la SCPI Primovie impliquent une amélioration continue de ce score. La politique d'investissement de l'OPCI PREIM ISR implique une sélection exclusive des actifs dont le score excède un score prédéfini, et le maintien de

cette note initiale dans le temps.

Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

E/S/G	Nature du risque	Libellé	Modalités de traitement	Mesures d'atténuation	Probabilité	Impact
S	Risque de sécurité de l'immeuble	Sécurité des biens et des utilisateurs de l'immeuble	Evaluation du risque de sécurité dans le cadre de l'outil de notation	Au cas par cas	modéré	impact sur la valeur à la revente et impact sur le revenu locatif
S	Risque de non-conformité réglementaire	Autoriser d'exploiter et qualité de soin minimale	Evaluation des autorisations d'exploitation et certification par les autorités de santé locales	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente et impact sur le revenu locatif
S	Risque de non-conformité réglementaire	Destination intermédiaire ou sociale du logement	Vérification de l'éligibilité du logement	Si risque identifié, plan d'actions identifié	faible	impact sur la valeur à la revente et impact sur le revenu locatif
G	Risque de controverse	Impact de la qualité réputationnelle du locataire	A développer		faible	impact sur la valeur à la revente

Au 31/12/2020, les indicateurs de mesure des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone sont relevés pour 78% du patrimoine (en m²) de la SCPI Primopierre, 52% de la SCPI Primovie et 100% de l'OPCI PREIM ISR.

2.5/ Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

La démarche ISR de Primonial REIM est pilotée par :

- Le Directeur Recherche, Stratégie et Développement Durable de Primonial REIM Holding, également membre du Comité de Direction de Primonial REIM France. Il préside le Comité ESG semestriel. Il est assisté par le responsable ISR au niveau de Primonial REIM Holding. Ils définissent la stratégie ISR globale au niveau de Primonial REIM Holding, y compris le déploiement dans les filiales Primonial REIM France, Primonial REIM Germany, Primonial REIM Italy, Primonial REIM Luxembourg.
- Le Responsable de l'Asset Management Technique et ISR de Primonial REIM France et ses équipes, dont 2 personnes dédiées pour l'une à l'ISR et pour l'autre à la mise en œuvre du Décret Tertiaire. Ils pilotent la mise en œuvre opérationnelle des stratégies au niveau des actifs.
- En outre un Directeur de l'ESG de Primonial REIM Germany a été recruté en octobre 2021 et sera progressivement en charge, sous la responsabilité du Directeur Recherche, Stratégie et Développement Durable, du déploiement de la stratégie ISR sur le patrimoine localisé en Allemagne ou géré par Primonial REIM Germany.

Les personnes impliquées dans la démarche sont :

- L'ensemble des Transaction Managers de Primonial REIM France (14 personnes). Ils participent à la complétude de l'outil de notation.
- L'ensemble des Asset Managers de Primonial REIM France (34 personnes) et plus particulièrement les Asset Managers Bureaux (13 personnes) et Santé (4 personnes), dans la mesure où les fonds Primopierre, Primovie et OPCI PREIM ISR ont une politique d'investissement centrée sur le Bureau et la Santé.

- Les Property Managers, qui exécutent les business plans des actifs sous la responsabilité des Asset Managers.

En outre, le Département Conformité et Contrôle interne est garant du respect des procédures ISR. Une procédure ISR transversale a été produite. Elle est disponible sur demande.

La totalité des Asset Managers et Transactions Managers, ainsi que les équipes commerciales et le principal Property Manager de Primonial REIM France ont bénéficié d'une formation complète à l'ISR et aux outils de notation, tenue en présentiel le 3 mars 2020 sur une durée de 3h. Plusieurs webinaires consacrés à l'explication de la stratégie ISR ont été réalisés en 2021, ainsi qu'une série de vidéos pédagogiques diffusées à l'ensemble des équipes de Primonial REIM.

Un Comité ESG se tient à fréquence semestrielle et associe l'équipe ISR, la Direction Générale, la Direction de la Conformité, la Direction de l'Asset Management et le Property Manager. Il a pour fonction de présenter les indicateurs de suivi de la démarche ESG :

- Etat de la mesure des consommations énergétiques et de la production de GES
- Suivi de la notation des fonds éligibles au label ISR
- Identification d'éventuels retards/manquements dans l'exécution des process de notation à l'acquisition et à la gestion
- Suivi de la mise en place, pour les nouveaux baux, de l'annexe ESG
- Suivi de la bonne mise en œuvre des procédures à l'acquisition et à la gestion.

2.6/ Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?

Primonial REIM s'est appuyé sur PwC pour la production de son outil de notation ESG.

Primonial REIM France a noué un partenariat avec Deepki pour la collecte des données environnementales et de façon plus globale le développement d'une plate-forme extra-financière facilitant le pilotage des notations ESG, de la prise en compte des risques physiques et de transition, et des plans d'actions à déployer. Deepki est à la tête d'un consortium intégrant plusieurs prestataires (notamment pour le déploiement des audits énergétiques et des plans d'actions) dont Green Soluce et Manexi.

Primonial REIM a recouru aux services de WeeFin pour la mise en place du dispositif SFDR, incluant la gestion des risques de durabilité.

Outre ses équipes internes (cf. 2.5) Primonial REIM France s'appuie sur :

- Son principal Property Manager SEFAL Property, filiale du Groupe Primonial, qui dispose d'une équipe ISR de 3 personnes (un Responsable ISR, un chef de projet Décret tertiaire et un Responsable HSE). Un travail étroit a été mené entre Primonial REIM France et SEFAL Property pour définir ensemble l'outil de notation et les process de gestion.

- Les autres Property Managers avec lesquels travaille Primonial REIM France sur le patrimoine de ses fonds labellisés : CAREIT, BNP Paribas REPM, Primonial REPM.
- Ses auditeurs techniques, qui sont sollicités pour la complétude de l'outil de notation lors de la phase d'acquisition, permettant de produire une *due diligence ESG* en parallèle de la *due diligence technique*.

2.7/ Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Primonial REIM France :

- est signataire des *Principles for Responsible Investment* de l'Organisation des Nations Unies depuis juillet 2019
- est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable depuis 2018
- est membre de la Commission ISR de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) depuis 2019.

Par ailleurs Primonial REIM France a développé depuis 2013 une politique de soutien caritatif à plusieurs institutions : Fondation Apprentis d'Auteuil, Fondation EPIC-Simplon. Primonial REIM France soutient la Grande Cause des Aînés avec make.org (participation active aux ateliers et au livre blanc). Enfin, Primonial REIM France soutient l'Hôpital Necker – Enfants Malades au travers de son fonds Primovie, dont chaque souscription de nouvelles parts permet à la société de gestion de soutenir les projets de l'Hôpital.

2.8/ Quel est l'encours total des fonds immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR ?

La capitalisation de la SCPI Primopierre s'élève, au 31 décembre 2021, à 3,63 milliards €.

La capitalisation de la SCPI Primovie s'élève, au 31 décembre 2021, à 4,24 milliards €.

L'actif net de l'OPCI PREIM ISR, créé en janvier 2021, s'élève, au 31 décembre 2021, à 62,61 millions €.

2.9/ Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?

L'encours sous gestion des SCPI Primopierre et Primovie, de l'OPCI PREIM ISR et des actifs dans lesquels ils sont investis directement ou indirectement s'élève au 31 décembre 2021 à 14,08 milliards €. L'encours sous gestion de Primonial REIM s'élève à la même date à 32,40 milliards €. 43% de l'encours sous gestion est donc géré selon une démarche ISR.

2.10/ Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds gérés selon une démarche ISR et ouverts au public sont les suivants :

Fonds	Classe d'actifs principale	Zone géographique	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SCPI Primopierre	Bureau	France	ISR	DIC : https://urlz.fr/e3ym NI : https://urlz.fr/gFco
SCPI Primovie	Santé	France et Europe	ISR	DICI : https://bit.ly/3AtO4MZ Prospectus : https://bit.ly/3CwJe2m Statuts : https://bit.ly/3kpHYrj
OPCI PREIM ISR	Bureau	France et Europe	ISR	DIC : https://urlz.fr/gFc9 NI : https://urlz.fr/gFc9

Primopierre est une Société Civile de placement Immobilier créée en 2008 et gérée par Primonial REIM France. Sa capitalisation s'élève à 3,63 milliards € au 31 décembre 2021, date à laquelle elle compte 27 186 associés, très majoritairement personnes physiques. Primopierre détient un patrimoine de bureaux en France (localisés à 89% en valeur en Ile-de-France).

Primovie est une Société Civile de placement Immobilier créée en 2012 et gérée par Primonial REIM France. Sa capitalisation s'élève à 4,24 milliards € au 31 décembre 2021, date à laquelle elle compte 30 660 associés, très majoritairement personnes physiques. Primovie détient un patrimoine mixte composé en majorité d'immobilier de santé en France et en Allemagne.

L'OPCI PREIM ISR est un Organisme de Placement Collectif immobilier géré par Primonial REIM France. Il a été créé en janvier 2021. Son actif ne s'élève au 31 décembre 2021 à 62,61 millions €. Cet OPCI comporte une poche immobilière (60% de l'actif brut) dont la cible d'investissement prioritaire est un patrimoine de bureaux de qualité, notamment sur le plan ESG. La notation ESG de ces actifs à l'acquisition est l'un des critères exclusifs d'investissement du fonds. L'OPCI PREIM ISR comporte également une poche d'actifs financiers qui fait l'objet d'une délégation de gestion à La Financière de l'Echiquier, filiale du groupe Primonial et pionnier dans le domaine de l'ISR parmi les sociétés de gestion. La poche financière de l'OPCI est restreinte aux fonds ayant obtenu le label ISR français ou un équivalent européen. Le Code de transparence de La Financière de l'Echiquier est téléchargeable ici : <https://urlz.fr/e457>.

3/ Données générales sur la SCPI Primopierre

3.1/ Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de la SCPI Primopierre ?

De façon générale, l'objectif de la démarche ISR de Primonial REIM France pour ses fonds ISR est d'inscrire ces fonds dans une progression systématique de leur qualité ESG. Cela implique un outil de notation de cette qualité ESG et des procédures qui permettent :

- d'associer toutes les parties prenantes à cet objectif, par une politique d'engagement ambitieuse et en reportant aux investisseurs les résultats obtenus.
- d'adapter les plans d'amélioration des actifs au pilotage de cette note, en fonction des objectifs définis pour chacun des fonds.

Pour la SCPI Primopierre 5 objectifs extra-financiers ont été définis :

- Objectif Environnemental (énergie) : Placer chacun des actifs du fonds sur une trajectoire lui permettant de réduire de 40% sa consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2010 ou tout autre année postérieure permettant d'en justifier. L'unité de mesure de cet objectif est la consommation d'énergie finale exprimée en kWhEF/m²/an et le taux de couverture cible de cet objectif d'ici 2023 porte sur 100% des actifs.

- Objectif Environnemental (émissions de gaz à effet de serre) : Placer le portefeuille des actifs du fonds sur une trajectoire lui permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone d'ici à 2050, conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone issue des Accords de Paris de 2015. L'unité de mesure de cet objectif est l'empreinte carbone exprimée en kgeqCO₂/m²/an et le taux de couverture cible de cet objectif d'ici 2023 porte sur 100% des actifs.

- Objectif Social (santé/confort des occupants) : Mettre en place des plans d'actions permettant l'amélioration de la qualité de l'air par tous les moyens adéquats⁶, sur la majorité des actifs du portefeuille d'ici 2023. L'unité de mesure de cet objectif est le nombre d'actions rapporté au nombre d'actifs et le taux de couverture cible d'ici 2023 porte sur 50% des actifs.

- Objectif Gouvernance (gestion de la chaîne d'approvisionnement) : Encadrer 100% des travaux significatifs (c'est-à-dire supérieur à 2 millions d'euros en coût global) sur les actifs du portefeuille par une charte chantier spécifique intégrant des clauses ESG (exemples : traitement des déchets de chantier, respect de la sécurité, lutte contre le travail dissimulé...). L'unité de mesure de cet objectif est un ratio de travaux encadrés par une charte sur le nombre de travaux significatifs, et le taux de couverture cible de cet objectif d'ici 2023 porte sur 100% des actifs.

⁶ Nommément : fréquence supérieure à 2 fois par an du changement des filtres de centrale de traitement d'air, installation d'une sonde CO₂ pour les salles de réunions, installation d'une sonde NOX pour les locaux à risque, installation d'IoT ayant vocation à améliorer la qualité de l'air, installation de systèmes de purification de l'air.

• Objectif Gouvernance (engagement des locataires) : Ajouter l'annexe ESG Primonial REIM à 100% des nouveaux baux ou renouvellements de baux signés. L'unité de mesure de cet objectif est un ratio du nombre de baux comprenant les annexes ESG Primonial REIM signées rapporté au nombre de nouveaux baux ou de renouvellement de baux, et le taux de couverture cible de cet objectif d'ici 2023 porte sur 100% des actifs.

Dans le cadre du Label ISR, s'ajoute à ces objectifs celui d'amener en 3 ans la totalité des actifs détenus par le fonds à une note-seuil. En décembre 2021, 27% du portefeuille (en valeur) est noté en-dessous de ce seuil. Pour les actifs dont la note est supérieure à la note-seuil, l'objectif recherché est le maintien, a minima, de leur note. La note-seuil pourra évoluer à la hausse dans le temps, à mesure qu'une proportion croissante d'actifs l'auront atteinte. Ainsi, Primopierre s'inscrit dans une démarche de progrès global, progressif et structuré de l'ensemble de son portefeuille au niveau de son score ESG (approche best-in-progress).

3.2/ Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement de la SCPI Primopierre?

Primonial REIM France a développé et intégré à ses process d'acquisition et de gestion un outil de notation ESG. Cet outil détermine une note à l'acquisition, une note courante et une note-cible. Il permet donc de suivre l'évolution de la qualité ESG de l'actif dans le temps, et ainsi de piloter son atteinte des objectifs du fonds. 100% du portefeuille de la SCPI Primopierre fait l'objet d'un score ESG.

L'outil de notation a été intégré en 2021 à la plate-forme extra-financière de Primonial REIM (développée par Deepki) afin de faciliter son suivi.

Les équipes mises à contribution sont décrites en 2.5 et 2.6.

3.3/ Quels critères ESG sont pris en compte par la SCPI Primopierre ?

L'outil de notation ESG de Primonial REIM compte 90 indicateurs, qui varient en fonction des classes d'actifs immobilières (bureau / commerce / résidentiel / hôtel / EHPAD / Clinique (MCO, SSR, PSY) / ERP⁷ Education et Maisons de Santé / Résidences gérées). Les indicateurs sont regroupés en 7 thématiques :

- Intégration du bâtiment à son territoire. Elle renvoie à la qualité de vie du quartier et à la proximité de nœuds de transport.
- Intégration des risques environnementaux. Elle renvoie aux risques liés à la localisation (proximité des sites Seveso, probabilité de crues/sécheresse, etc.) et aux risques de pollution (amiante, plomb, R22 etc.).
- Qualités propres au bâtiment. Elle renvoie aux caractéristiques techniques du bâtiment : sa structure, ses matériaux, ses équipements techniques, l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, etc.

⁷ ERP : Etablissement Recevant du Public. Les actifs de type Education (campus, etc.) et les maisons de santé sont regroupées dans cette catégorie en raison de leurs caractéristiques immobilières similaires.

- Gestion technique du bâtiment. Elle renvoie à l'exploitation du bâtiment : les outils de gestion (BIM, etc.), la maintenance, la consommation d'énergie finale, le tri des déchets, ou encore la biodiversité.
- Services aux occupants. Elle renvoie au confort des locataires de l'immeuble : sûreté, conditions sanitaires (qualité d'air, acoustique, luminosité, etc.), connectivité internet, etc.
- Flexibilité des espaces et du bâtiments. Elle renvoie au potentiel de l'actif en termes d'usage : son efficacité (ratio d'occupation, etc.), sa divisibilité, voire sa réversibilité, par exemple d'un usage de bureau vers un usage résidentiel.
- Relations entre parties prenantes. Elle renvoie aux relations contractuelles avec les locataires et les différents prestataires (travaux, property managers, etc.) et l'intégration de clauses ESG dans celles-ci.

Les thématiques et les indicateurs font l'objet d'une pondération qui traduit dans la note finale les priorités affichées par Primonial REIM, adapté à chaque typologie immobilière (8 grilles ESG) :

- Bureaux : E = 38,1% ; S = 41,4% ; G = 20,5%
- Cliniques : E = 39,8% ; S = 37,0% ; G = 23,2%
- EHPAD : E = 39,6% ; S = 38,0% ; G = 22,4%
- ERP, Education et Maison de Santé : E = 39,7% ; S = 36,2% ; G = 24,1%
- Résidences gérées : E = 39,5% ; S = 37,8% ; G = 22,7
- Commerces : E = 43,3% ; S = 35,7% ; G = 21%
- Hôtellerie : E=38,3% ; S = 41,1% ; G= 20,6%

La SCPI Primopierre est, au moment où ce Code de Transparence est produit, constitué uniquement de bureaux. La note-seuil de Primopierre est de 56/100.

L'outil de notation fait l'objet d'une révision annuelle.

3.4/ Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les risques de durabilité sont spécifiquement adressés via une politique dédiée, cf. le 2.4 du présent document.

Au 31/12/2020, les indicateurs de mesure des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone sont relevés pour 78% de la SCPI Primopierre. Les objectifs environnementaux expliqués en 3.1 guident les plans pluriannuels d'amélioration. Par ailleurs, Primonial REIM France dispose depuis le 01/01/2022 de l'outil CRREM (via la plate-forme Deepki) permettant de modéliser la trajectoire carbone de 100% des actifs détenus par le fonds. Cet outil contribue à guider les actions ponctuelles menées sur chacun des actifs.

3.5/ Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?

L'évaluation ESG des actifs du portefeuille de la SCPI Primopierre s'appuie sur l'outil de notation de Primonial REIM, décrit au 3.3.

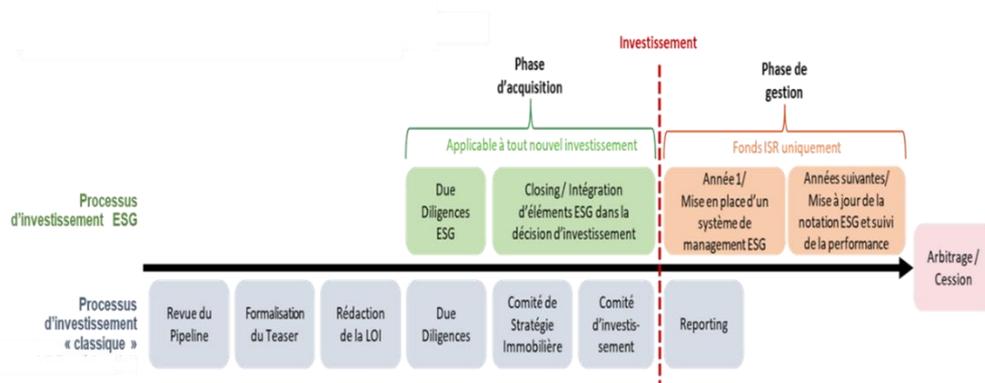
Les process qui inscrivent la grille de notation à l'acquisition et à la gestion de la SCPI Primopierre sont les suivants.

A l'acquisition (Cette procédure s'applique, depuis le 1^{er} janvier 2020, à l'ensemble des acquisitions réalisées par Primonial REIM France)

En complément des critères financiers, le comité d'investissement intègre dans ses choix d'investissements une analyse qualitative et quantitative de critères ESG relatifs aux actifs immobiliers étudiés. Les analyses ESG sont rapprochées des critères d'investissement définis par la société de gestion afin d'évaluer l'éligibilité de l'investissement.

Le processus d'analyse ESG de Primonial REIM France est constitué de quatre étapes se superposant aux étapes usuelles du processus d'investissement :

- Etape 1 : Analyse ESG approfondie de la cible d'investissement dans le cadre de la conduite des Due Diligences, complétude de la grille ESG Acquisition et, pour les actifs potentiellement destinés à un fonds labellisé ISR et dans le cas où l'actif obtient une note inférieure au seuil minimal établi par Primonial REIM France, établissement d'un plan d'amélioration.
- Etape 2 : Présentation de l'analyse au Comité de Stratégie Immobilière (CSI)
- Etape 3 : Présentation de l'analyse au Comité d'Investissement (CI)



Pour chaque investissement, le dossier présenté par l'équipe d'investissement comporte ainsi des sujets ESG, à présenter sous forme d'analyse graphique :

- Description de la localisation de l'actif et des risques environnementaux qui y sont associés
- Résumé de ses caractéristiques techniques, de la gestion technique du bâtiment et de son caractère flexible
- Gestion du bien-être de ses occupants et des différentes parties prenantes concernées.

Selon la politique d'investissement du fonds géré par Primonial REIM France qui se porte acquéreur de l'actif, en fonction de la note ESG issue de la grille de notation à l'acquisition développée par Primonial REIM France, l'acquisition peut être :

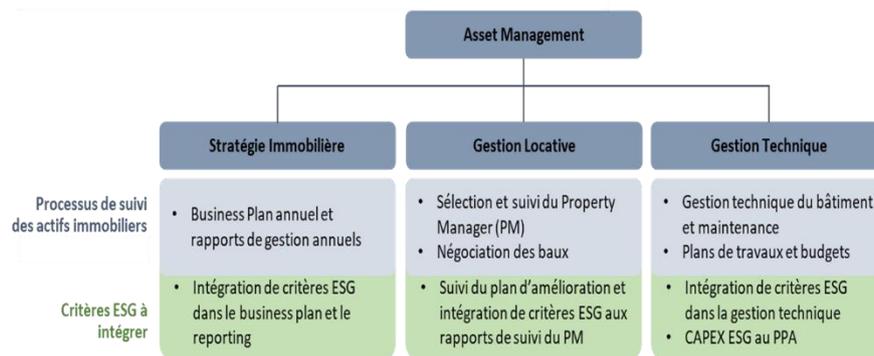
- Validée sans conditions (pour les fonds non éligibles au label ISR)

- Validée sous condition de maintien de la note initiale si elle est supérieure à la note-seuil du fonds (pour les fonds éligibles au label ISR, approche « 100% best-in-class » - cas de l’OPCI PREIM ISR)
- Validée sous condition d’atteinte de la note-seuil dans les 3 prochaines années (pour les fonds éligibles au label ISR, approche « best-in-progress » - cas de la SCPI Primopierre et de la SCPI Primovie)
- Exclue (pour les fonds éligibles au label ISR, approche «100% best-in-class » - cas de l’OPCI PREIM ISR).

Le Responsable Conformité et Contrôle Interne de Primonial REIM France veille à la bonne application de la procédure, qui est comprise dans le registre des procédures formalisées par la Société de Gestion.

A la gestion et à l’arbitrage

Suite à l’acquisition de l’actif, Primonial REIM France dispose d’une équipe d’Asset Managers dont le rôle est d’assurer un suivi optimal des biens immobiliers. Dans le cadre de fonds éligibles au label ISR une démarche de progrès sur les critères ESG de l’actif est enclenchée et nécessite un suivi du développement de l’actif ainsi qu’un reporting régulier.

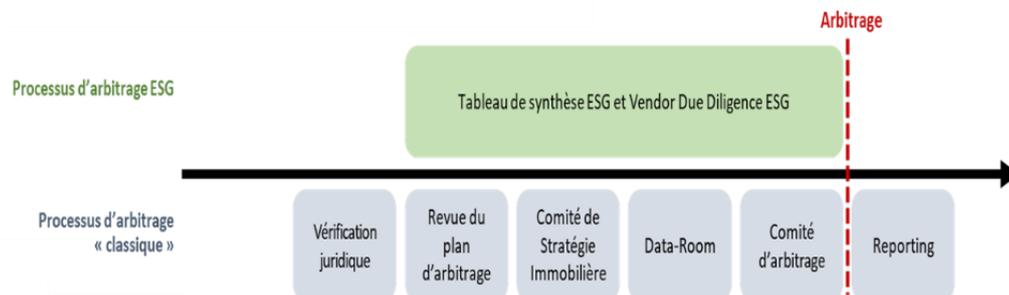


Pour les actifs détenus par des fonds éligibles ISR, dès la signature de l’acte authentique, le processus classique de prise en gestion inclut :

- Le contrôle par les asset managers de Primonial REIM France de la notation ESG : note actuelle et score cible à 3 ans.
- Actualisation de la note ESG par l’inclusion des nouvelles règles de gouvernance de l’actif : obligations ESG découlant du mandat de property management, nouveaux contrats multitechniques.
- Intégration dans le plan pluriannuel de travaux des actions nécessaires à l’atteinte de la note-cible.

L’équipe ISR de Primonial REIM France est en charge du suivi de la notation des actifs et de la notation moyenne du fonds. Le Responsable Conformité et Contrôle Interne de Primonial REIM France veille à la bonne application de la procédure, qui est comprise dans le registre des procédures formalisées par la Société de Gestion.

Au moment de l'arbitrage des actifs, un bilan des progrès ESG des actifs est intégré au processus d'arbitrage.



3.6/ À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers ?

La note ESG des actifs sous gestion de la SCPI Primopierre est évaluée annuellement par les asset managers de Primonial REIM France, sous le contrôle de l'équipe ISR.

Un Comité ESG se tient à fréquence semestrielle et associe l'équipe ISR, la Direction Générale, la Direction de la Conformité, la Direction de l'Asset Management et le Property Manager. Il a entre autres pour fonction de contrôler la notation ESG des actifs et leur adéquation avec la politique d'investissement des fonds. Le cas échéant, il détermine les actions à mener pour atteindre les objectifs extra-financiers du fonds.

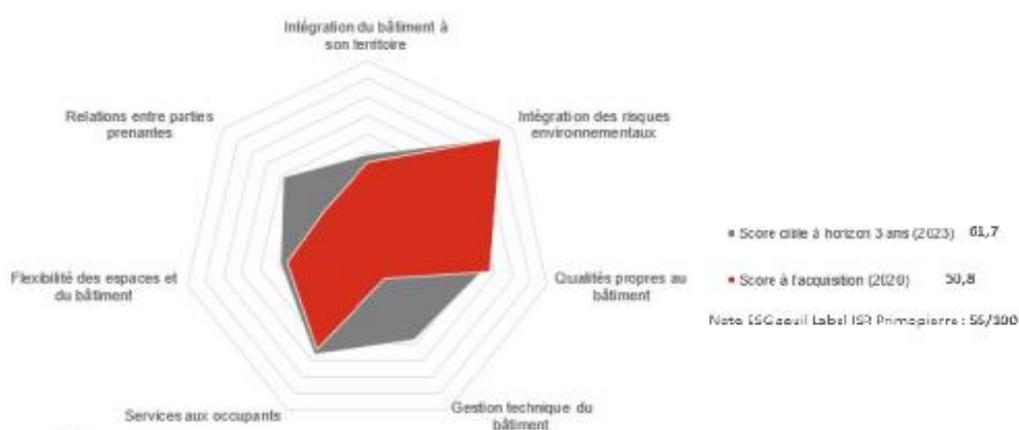
4/ Process de gestion

4.1/ Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'outil de notation est alimenté par des sources multiples : visites techniques réalisées par les auditeurs techniques, visites des Transaction managers de Primonial REIM France, et tous les éléments de la data room immobilière.

Les résultats de ces recherches permettent de donner à l'actif une note ESG, présentée en Comité d'Investissement.

Exemple de présentation de l'évaluation ESG incluse dans une note de Comité.



Commentaires

- Actifs ne présentant aucun risque environnemental, présentant une bonne modularité des espaces et des services aux occupants conviviaux, ce qui permet d'assurer la non-obsolésence de l'actif dans les prochaines années.
- Des améliorations n'engageant aucun gros travaux permettront à l'actif d'atteindre la note ESG seuil d'ici à 2023.
- L'équipe ISR apporte un avis favorable à l'entrée de M Campus dans la SCPI Primopierre.

Axes d'améliorations ESG

- Gouvernance Preim valorisée grâce aux clauses ESG dans les contrats avec les parties prenantes
- Gestion technique du bâtiment améliorée grâce à l'outil de gestion Sefal et l'apport d'informations aujourd'hui inconnues
- Relevée des indicateurs environnementaux (Eau, énergie et carbone) sur le total des consommations (parties privatives et communes) suivies d'actions de maintenance pour réduire ces consommations
- Relation locataires Preim qualitative :
 - Mise à disposition du locataire d'une plateforme digitale de suivi de ces indicateurs environnementaux
 - Mise en place d'un questionnaire de satisfaction et d'une entrevue annuelle entre le locataire et Preim

Dans le cas de la SCPI Primopierre la note ESG de l'actif n'induit pas de sélectivité mais implique que soient projetées, dans le business plan, les actions qui permettront soit de maintenir la note (si elle se situe au-delà de la note-seuil, dans la poche dite « best-in-class ») soit de la faire progresser, a minima, au niveau de la note-seuil dans les 3 ans à venir (dans la poche dite « best-in-progress »).

4.2/ Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Cf. 2.4 du présent document.

4.3/ Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

L'objet social de la SCPI Primopierre est de gérer un patrimoine immobilier locatif. 100% du portefeuille immobilier du fonds est pris en compte dans l'analyse ESG, selon les modalités définies dans ce Code de Transparence. Le reste de l'actif de la SCPI Primopierre est constitué de placements de trésorerie et assimilés (CDN, DAT, comptes courants...) qui ne font pas l'objet d'un traitement ESG.

4.4/ Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation et de gestion ESG a été mis en place au cours des années 2019 et 2020. En 2021, Primonial REIM a développé une plate-forme extra-financière permettant de saisir les notations en ligne et de les mettre en relation avec les plans d'actions.

4.5/ Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?

Non.

4.6/ Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

La SCPI Primopierre n'investit pas dans des OPC, conformément à sa politique d'investissement.

5/ Contrôles ESG

5.1/ Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

L'ISR fait l'objet d'une « Procédure d'Investissement Socialement Responsable » inscrite dans le registre des procédures de la société de gestion.

Points de contrôle en phase d'acquisition

Le contrôle de 1^{er} niveau est à la charge :

- Des équipes du Transaction Management :
 - vérifient à chaque comité d'investissement que pour chaque actif, une note à l'acquisition et si applicable une note cible à 3 ans aient été établies,
 - contrôlent a priori de l'adéquation du plan d'amélioration ESG avec la politique d'investissement et le montant des capitaux à investir des fonds,
- De l'Assistant des Directions des Acquisitions qui :
 - contrôle de la formalisation et de la signature des PV des différents Comités

Le contrôle de 2^e niveau est à la charge :

- Du RCCI :
 - contrôle chaque année la qualité des notes établies pour un échantillon d'actifs en acquisition, en se basant sur :
 - une revue documentaire des informations remplies par les auditeurs techniques et les PM dans la grille de notation afin de vérifier de la pertinence de la notation fournie,
 - la vérification que l'actif ait été alloué à la bonne poche correspondante à la note qu'il a reçu et,
 - si l'actif se trouve en deçà de la note-seuil, qu'un plan d'amélioration ait été établi et des CAPEX ESG correspondant aient été intégrés au BP.

Points de contrôle en phase de gestion

Le contrôle de 1^{er} niveau est à la charge :

- De l'équipe ISR :
 - contrôlent le suivi du maintien des scores au-dessus de la note ESG seuil sur 3 ans pour les actifs initialement notés au-dessus de la note-seuil,
 - vérifient que le ratio vis-à-vis de la part d'actifs en deçà de la note-seuil ESG reste supérieure à 20% du total des actifs du fonds (en valeur) tel qu'exigé par le label.
 - Le cas échéant, l'équipe ISR pourra, conformément aux attendus du label ISR, réévaluer la note ESG seuil de tel sorte que 20% du total des actifs du fonds (en valeur) soient en deçà de la note seuil ESG.
- Des équipes de l'Asset Management qui :

- vérifient que lors de chaque mise à jour de PPA, des CAPEX ESG soient proposés par le PM et traduits dans la grille ESG de l'actif. Ils sont en charge d'en faire une revue critique opérationnelle,
 - contrôlent que la clause ESG est bien incluse dans le bail avec le PM lors de sa validation,
 - contrôlent que l'annexe ESG est bien incluse dans le bail lorsqu'il le transmet pour validation,
 - vérifient qu'une charte chantier est bien annexée aux contrats de travaux présentant un montant supérieur à 2 millions d'€ HT (lorsque ceux-ci sont de leur ressort).
- Des membres du Comité ISR qui :
 - sont en charge du pilotage du reporting annuel du fonds labellisé,
 - vérifient que les éléments du système de management ISR sont maintenus à jour et revus de manière annuelle.
 - De l'Assistant des Directions de l'Asset Management qui :
 - contrôle de la formalisation et de la signature des PV des différents Comités.

Le contrôle de 2^e niveau est à la charge :

- Du RCCI :
 - contrôle chaque année la qualité des notes établies pour un échantillon d'actifs en portefeuille, en se basant sur :
 - une revue documentaire des informations remplies par les auditeurs techniques et les PM dans la grille de notation afin de vérifier de la pertinence de la notation fournie,
 - la vérification que l'actif ait été alloué à la bonne poche correspondante à la note qu'il a reçu et,
 - si l'actif se trouve dans la poche en deçà de la note-seuil qu'un plan d'amélioration ait été établi et des CAPEX ESG correspondant aient été intégrés au BP.
 - contrôle chaque année la qualité des PPA établies pour un échantillon d'actifs en portefeuille et vérifiera la concordance entre les CAPEX ESG du PPA, les actions inscrites dans le plan d'amélioration des actifs correspondants (cf. grille de notation), leurs niveaux d'avancement, la cohérence du plan pour l'atteinte du score cible et la mise à jour annuelle de la notation de l'actif,
 - contrôle à fréquence biannuelle, et dans le cadre de contrôles inopinés de PM, la présence de la clause ESG au sein des baux des PM,
 - contrôle à fréquence annuelle, et dans le cadre de contrôles inopinés de PM, la présence de la clause ESG au sein des contrats de PM passés avec leurs prestataires travaux et maintenance.
 - contrôle la présence d'une annexe ESG signée au sein des baux des locataires pour un échantillon d'actifs en portefeuille
 - contrôle chaque année, à l'occasion de la rédaction du rapport annuel du fonds labellisé ISR, la présence des informations suivantes dans le rapport :
 - données consolidées issues des notations des actifs du fonds labellisé afin de présenter les résultats des huit indicateurs de reporting prédéfinis,
 - résultats des actifs les plus représentatifs (5 plus performants, 5 moins performants et 5 les plus importants en valeur),
 - résultats de la mise en œuvre de la politique d'engagement.

- contrôle chaque année la présence des PV établis par le Comité ISR, attestant de la revue et mise à jour annuelle des éléments suivants :
 - la politique ISR du fonds labellisé ;
 - la méthodologie de notation ISR des actifs ;
 - la politique d'engagement auprès des parties prenantes clés ;
 - la Charte ISR de PREIM ; et
 - la procédure ISR.

En 2021 a été produit, en conformité avec la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) le document « Politique de gestion des risques ESG » qui a pour objet de décrire la cartographie des risques ESG développée et utilisée par Primonial REIM France. Il est disponible sur le site internet de Primonial REIM France.

6/ Mesures d'impact et reporting ESG

6.1/ Comment est évaluée la qualité ESG de la SCPI Primopierre ?

Le 3.3 du présent document explique la formation de la note ESG des actifs.

La qualité ESG globale du fonds est évaluée par la moyenne des notes ESG issues de l'outil de notation, pondérée par la dernière valeur des actifs (valeur vénale ou valeur d'acquisition HD pour les biens acquis au cours de l'année), pour la quote-part détenue par le fonds.

6.2/ Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par la SCPI Primopierre ?

Les indicateurs d'impact pour la SCPI Primopierre sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Consommations d'énergie en kWhEF/m ² /an	Mobilité (indicateur composite, note / 10)	Part des travaux couverts par une charte chantier En %
Emissions de gaz à effet de serre en kgeqCO ₂ /m ² /an	Santé (indicateur composite, note / 10)	Part des locataires ayant signé une annexe ESG En %
Consommation d'eau en m ³ / m ² / an	Services (indicateur composite, note / 10)	

Les indicateurs Environnementaux sont issus de la démarche d'Energie Management (remontée des données énergétiques des immeubles). A la date de rédaction de ce Code de Transparence, 67% du patrimoine (en surface) de la SCPI Primopierre est couvert pour les indicateurs « consommation d'énergie » et « émissions de gaz à effet de serre » et 75% du patrimoine pour l'indicateur « consommation d'eau ». Lorsque c'est possible, c'est-à-dire aujourd'hui pour les deux premiers indicateurs, les valeurs sont comparées à un benchmark : le portefeuille des adhérents de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), publié annuellement.

Pour le critère Social, nous avons choisis d'utiliser des indicateurs composites, c'est-à-dire issus d'un faisceau de questions de la grille de notation ESG, sur trois thèmes :

- Mobilité. Il s'agit d'une note sur 10 résultant de la réponse aux questions portant sur :
 - o Local vélo/ bornes recharges sur l'immeuble
 - o Distance des infrastructures de mobilité partagées
 - o Temps à pied des transports en commun
 - o Nombres de lignes de transport en commun à proximité directe...

- Santé. Il s'agit d'une note sur 10 résultant de la réponse aux questions portant sur :
 - o La qualité de l'air: (Filtres traitement de l'air, Qualité de l'air...)
 - o L'acoustique (audit, traitement des parties communes ou privées, pollution sonore...)
 - o La lumière (pourcentage de surfaces en 1^{er} jour)

- Le confort thermique
 - Les espaces extérieurs
 - L'exposition aux produits toxiques
- Services. Il s'agit d'une note sur 10 résultant de la réponse aux questions portant sur :
 - La restauration (externe et interne)
 - Les commerces (externe et interne)
 - La sécurité, y compris la cybersécurité
 - La connectivité
 - Les services annexes (fitness, douche...)

Pour le critère Gouvernance, nous avons choisi 2 indicateurs annuels dans le cadre de notre Politique d'Engagement :

- La part des travaux (dont le montant est supérieur à 2 millions d'euros) couverts par une « charte chantier », qui intègre des engagements forts sur les sujets de traitement des déchets, de contrôle du travail dissimulé, du respect de la sécurité sur site etc.
- La part des locataires ayant signé une Annexe ESG. Primonial REIM a développé une Annexe ESG, impliquant des engagements forts, tant du côté du bailleur que du preneur, en matière d'indicateurs ESG.

6.3/ Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Un rapport annuel ISR de la SCPI Primopierre est publié annuellement et envoyé aux associés du fonds par voie électronique. Il est disponible sur le site internet de Primonial REIM France : <https://urlz.fr/gHwQ>

En outre, la politique ISR des fonds et de Primonial REIM est détaillée sur le site internet de Primonial REIM France: <https://www.primonialreim.fr/nos-engagements-rse> et dans les divers documents de présentation aux forces commerciales.

6.4/ La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?

Primonial REIM France publie sa Politique d'engagement sur son site internet (lien : <https://urlz.fr/gHwX>) et dans le rapport ISR de Primopierre la politique d'engagement sera évaluée selon 2 critères :

- La part des travaux (dont le montant est supérieur à 2 millions d'euros) couverts par une « charte chantier », qui intègre des engagements forts sur les sujets de traitement des déchets, de contrôle du travail dissimulé, du respect de la sécurité sur site etc.
- La part des locataires ayant signé une Annexe ESG. Primonial REIM a développé une Annexe ESG, impliquant des engagements forts, tant du côté du bailleur que du preneur, en matière d'indicateurs ESG.